



ASSOCIATION DES CLUBS DE PATINAGE ARTISTIQUE
DES RÉGIONS DE LA CAPITALE NATIONALE
ET CHAUDIÈRE-APPALACHES



PATINAGE SYNCHRONISÉ

AVIS DE COMPÉTITION
Invitation Constance Bélanger

PRÉSENTÉE PAR
CPA Charlesbourg et
Capitale Nationale et Chaudière-Appalaches

9 mars, 2019

SANCTION : S-18-120

Sanctionnée par Patinage Québec

Détail de sanction – COMPÉTITION PATINAGE SYNCHRONISÉ

Le CPA Charlesbourg

ANNONCE LA TENUE DE L'Invitation Constance Bélanger

Dates : 9 mars, 2019

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada. Pour cette compétition de patinage synchronisé, les 18 régions du Québec sont invitées.

1. Section Ontario
2. Section Nouveau-Brunswick

Président(e) comité organisateur : Johanne Lapointe

Représentant(e) technique : Nancy Arial

Spécialiste de données en chef : Ginette Fraser

Spécialiste de données informatiques : Murielle Foucault

PATINAGE QUÉBEC N^o DE SANCTION : S-18-120

NOM DE L'HÔTE : CPA Charlesbourg

SITE INTERNET : www.acparqca.com

COURRIEL : johanne.boutet@gmail.com

TÉLÉPHONE : 418-836-0098

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Centre sportif de Sainte-Foy
930 avenue Roland Beaudin
Québec, QC, G1V4H8

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de : 85' X 200' (Standard LNH)

3. Responsabilités

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4. Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclus de toute compétition subséquente.

5. Restrictions

Aucune restriction

6. Inscriptions

Postale : Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis pour chaque équipe désirant s'inscrire à cette activité. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être reçus au plus tard le 8 février, 2019 à l'adresse suivante

ACPARCNCA
3 de Grenoble
Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Qc, G3N 0P6

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

7. Mode de paiement :

- ✓ Chèque ou mandat poste

Les chèques ou mandats poste doivent être libellés à l'ordre de ACPARCNCA et datés **au plus tard le 8 février, 2019**. À l'adresse suivante :

ACPARCNCA
3 de Grenoble
Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Qc, G3N 0P6

Aucun chèque postdaté après le 8 février, 2019 ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne seront remboursés que si l'événement n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite d'inscription.

Des frais de 20 \$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

8. Frais d'inscription

90 \$ par équipe (patine 2 fois) CPC

80 \$ par équipe (patine 1 fois) en Norme de performance avec classement (Élémentaire)

10 \$ par athlète

9. Système de notation

- Le système de calcul de points cumulatifs est utilisé pour les épreuves jugées en CPC. (Pré-Juvenile et plus)
- Le système de « Norme de Performance avec classement ». Catégorie Élémentaire
- Le système de « Norme de Performance ». Catégorie Débutant I et II

Si les équipes patinent 2 fois :

Le jugement des catégories ayant seulement un programme libre est comme suit :

- Chaque équipe exécute son programme libre deux fois, devant deux jurys de juges différents. Les résultats finaux tiendront compte des résultats combinés des deux performances et seront établis à l'aide de coefficients, comme suit :
- Pour la première partie de l'épreuve, la note totale du programme libre sera multipliée par un coefficient de 0,5. Pour la seconde partie de l'épreuve, la note totale du programme libre sera multipliée par un coefficient de 1,0.
- Le tirage au sort pour le second programme libre sera déterminé selon le classement, en fonction des résultats du premier programme, de la même façon que pour une épreuve comportant un programme court et un programme libre.
- La deuxième note (composantes du programme) servira à départager les égalités dans les deux programmes libres.

10. Musique

Chaque équipe devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

Norme pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

11. Accréditation des participants

La gérante de l'équipe doit procéder à l'inscription de son équipe aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD.

Feuille de contenu de programme et liste des patineurs (incluant les substituts) par courriel :

daisye@hotmail.com

Date limite : 8 février, 2019

[Accès avec accréditation](#)

Le tableau ci-dessous énumère les aires et les services auxquels les personnes accréditées ont accès lorsqu'elles se trouvent sur place aux événements provinciaux et nationaux de Patinage Canada.

Rôle	Vestiaires	Près de la bande
Gérants d'équipe	x	x
Entraîneurs	x	x
Accompagnateurs d'équipe de patinage synchronisé	x	

- Seules les personnes ayant une accréditation d'entraîneur, en vertu de la politique d'accréditation des entraîneurs pour les événements de qualification de Patinage Canada, pourront entraîner les athlètes.
- Seulement **deux personnes** seront autorisées près de la bande, comme le détermine le patineur ou l'équipe (p. ex. un entraîneur et un gérant d'équipe ou deux entraîneurs).

Les aires d'entrée et de sortie des patineurs dépendront des installations et seront déterminées par le représentant technique de l'événement.

12. Accréditation des entraîneurs

[Politiques et procédures de Patinage Canada](#) s'applique.

Entrée Gratuite

Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec.

Vous êtes un entraîneur d'une section invitée autre que la section Québec.

Afin de recevoir une accréditation, les entraîneurs professionnels de Patinage Canada doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- détenir un statut « Entraîneur régional en formation » ou de niveau plus élevé;
- détenir un certificat valide de secourisme;
- faire faire une vérification des antécédents judiciaires par une entreprise approuvée par Patinage Canada et obtenir un statut « autorisé »;
- les entraîneurs certifiés doivent maintenir un statut certifié du PNCE conformément à la Politique sur le maintien de certification de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE)
- convenir au Code de déontologie à Patinage Canada.
- A terminé la formation de leader d'activité de Respect et sport. Un entraîneur doit renouveler la certification de cette formation tous les trois ans.

Entrée permise – Frais de 15\$

- Vous ne possédez pas la carte photo des entraîneurs émise par Patinage Québec;
- Votre nom est sur la liste des entraîneurs ET
- Vous devrez présenter une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire ETC.

Si votre nom n'est pas sur la liste vous devrez présenter :

Carte photo des entraîneurs de Patinage Québec ET / OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez pas encore reçu votre carte :

Documents suivants :

- Preuve que vous êtes membres pour la saison en cours.
- Preuve de certification
- Carte valide de premiers soins
- Preuve que le BackCheck est à jour

Deux entraîneurs par équipe seront accrédités. Un entraîneur, sera admis à l'entrée des patineurs et l'autre entraîneur à la sortie au niveau de la glace.

TABLEAU D'ACCREDITATION

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS - QUALIFICATIONS EXIGÉES										
	Patineurs STAR Toutes catégories Toutes disciplines	Pré-Juvenile	Juvenile	Pré-novice	Novice	Junior	Senior	Intermédiaire	Ouverte	Adultes Toutes catégories Toutes disciplines
COMPÉTITIONS INVITATIONS										
Clubs, Interclubs, Régionales, Interrégionale	Régional									Régional
COMPÉTITIONS PROVINCIALES ET NATIONALES										
Champ. d'été / Georges-Éthier/ Jeux QC - Participation		Régional	Régional	Régional	Régional	Régional	Régional			
STAR / Michel-Proulx	Régional									Régional
Sous-Section : Dames Pré-novice à Senior				Provincial	Provincial	Provincial	Provincial			
Championnats "A" Section QC				Provincial	National	National	National			
Championnats "B" Section QC		Régional	Régional							
Défi				Provincial	National	National	National			
Championnats Nationaux					National	National	National			
Championnats canadiens pour adultes										Régional
COMPÉTITIONS PATINAGE SYNCHRONISÉ										
Régionaux de patinage synchronisé - QC		Régional	Régional	Provincial	National	National	National	National	National	Régional
Championnats canadiens pour adultes										Régional
Championnats canadiens de synchro					National	National	National	National	National	
NB : Entraîneur régional = Niveau 1 // Entraîneur provincial = Niveau 2 // Entraîneur national = Niveau 3										

13. Frais d'admission

12 ans et Plus : 10 \$

5 ans et moins : Gratuit

6 à 11 ans : 5 \$

Les équipes et leur Chaperon (s) auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

14. Gérants d'équipe et accompagnateurs

Les gérants d'équipe et les accompagnateurs doivent être des membres actuellement inscrits à Patinage Canada, conformément à la politique sur l'accréditation.

Si le gérant d'équipe ou le chaperon est également entraîneur, il doit satisfaire à toutes les exigences d'un entraîneur professionnel pour les épreuves auxquelles son équipe participe, en plus d'avoir la certification du PNCE de niveau approuvé, un certificat de secourisme valide et être un entraîneur membre de l'association.

L'accréditation est accordée à deux entraîneurs, un gérant d'équipe et deux accompagnateurs, soit un total de cinq personnes par équipe. Les noms et les numéros de Patinage Canada des personnes accréditées DOIVENT figurer sur la page d'inscription sous Personnel participant.

L'entraîneur principal et un remplaçant (un patineur) se tiennent à l'entrée de la patinoire tandis que le gérant d'équipe et d'autres remplaçants se tiennent à la sortie de la patinoire. Les accompagnateurs sont autorisés à rester dans les vestiaires SEULEMENT; il leur est interdit d'aller au niveau de la glace durant les séances d'entraînement et la compétition (y compris dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes).

15. Prix

15.1 Volet épreuve CPC

Des médailles seront remises aux trois (3) premières équipes de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 équipes à une épreuve, ces équipes recevront un prix. Dans le cas où il n'y aurait qu'une seule équipe, l'équipe recevra une médaille.

15.2 Volet Norme de Performance (Débutant I et Débutant II)

Les équipes recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

15.3 Volet Norme de Performance avec classement (Élémentaire)

Des médailles seront remises aux 3 premières équipes et toutes les équipes recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

16 Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

17 Horaire de la compétition (Sélectionnez un seul mode de diffusion)

Un horaire provisoire sera disponible sur le site Internet après la date limite des inscriptions.

18 Formation des groupes

Les groupes seront formés par un tirage au sort, selon les règlements de Patinage Canada.

19 Vidéo

Non Disponible.

20 Photos

Photos disponibles sur place.

21 Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place.

ADMISSIBILITÉ

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada. En ce qui concerne les équipes de patinage synchronisé, les clubs sont tenus d'inscrire à Patinage Canada leurs [équipes de patinage synchronisé](#) au plus tard le 1^{er} novembre de la saison de compétition en cours.

Il peut y avoir un maximum de quatre (4) substituts par équipe.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Le [Manuel technique en patinage synchronisé de Patinage Canada](#), les [exigences technique](#) de patinage synchronisé – 2018-2019, [le manuel technique pour l'évaluation en fonction de la norme en patinage synchronisé](#) et les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

CATÉGORIES

- **PRÉ-NOVICE**

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition mais doivent être âgé(e)s de moins de 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **JUVÉNILE**

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition ET au moins 75% des patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 13 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **PRÉ-JUVÉNILE**

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 2 min. 40 sec.

- **ÉLÉMENTAIRE – PATINE 1 FOIS**

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 2 min. 40 sec.

- **DÉBUTANT II – PATINE 1 FOIS**

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition ET au moins 75% des patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 10 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition

Prog. Libre : Max. 2 min. 40 sec.

- **DÉBUTANT I – PATINE 1 FOIS**

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

ÂGE : Au moins 75 % des patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 2 min.10 sec.

- **ADULTE PSY I**

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans ou plus le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **ADULTE PSY II**

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition, ET au moins 75 % des patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 25 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **ADULTE PSY III**

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition ET au moins 75 % des patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 35 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 2 min. 40 sec.